

# La QUESTION arménienne face à la candidature de la Turquie à l'UE.

## Quelques considérations

**Paul Kieusseian**

Médecin

*L'article qui suit reprend, avec quelques modifications, les propos prononcés lors du Colloque des 22 et 23 janvier 2011 du C.E.D.E.R.*

*(Centre d'Étude, de Documentation Et de Recherche sur les cultures juives) par Paul Kieusseian, président de l'Association Sassoun (Association d'amitié entre Arméniens et Juifs). Paul Kieusseian est médecin, installé dans une ville de la région parisienne, dans laquelle il rencontre de nombreuses personnes d'origine arménienne. Nous avons tenu à conserver le caractère de cette intervention, qui nous semble constituer un document montrant les difficultés, pour la population d'origine arménienne en France et plus généralement en Europe, à voir accueillir dans l'Union européenne la Turquie actuelle : un État qui, tout en se prévalant de son orientation « islamique modérée » et de son Empire passé qu'il tend à reconstituer, est dans le déni des crimes accomplis il y a moins d'un siècle à l'encontre du peuple arménien.*

Controverses

**L**e peuple arménien trois fois millénaire était historiquement installé en Asie mineure. Il a connu au cours de son histoire une alternance de dépendance et d'indépendance, tour à tour soumis aux différents empires qui l'envahissaient, grec, romain, perse, byzantin, arabe, russe, envahi enfin, à partir du XI<sup>ème</sup> siècle, par les Ottomans qui allaient constituer leur Empire.

Bastion du christianisme, dès l'an 313 (acceptation du christianisme comme religion d'Etat), sa foi fut l'un des moteurs de sa résistance, de sa particularité, dans un monde hostile; avec l'avènement de l'empire ottoman, il fut l'une des minorités, notamment chrétiennes, dans un monde musulman ( avec les Grecs, les Assyriens, les Juifs..). Toléré, comme toute minorité, il était constamment sujet aux vexations, aux injustices, liées au statut de Dhimmis.<sup>i</sup> Le sociologue turc, Taner Akçam a écrit à ce propos : « au delà de ces différences de traitement juridique, les dhimmis subissaient certaines humiliations. Leurs pratiques religieuses ne devaient pas déranger les musulmans. Il était ainsi interdit de faire sonner les cloches des églises existantes et de construire de nouvelles églises ou synagogues. Il fallait l'autorisation de l'État pour réparer les églises anciennes. En outre, les dhimmis n'avaient pas le droit de monter à cheval, ni de porter les armes et étaient obligés, lorsqu'ils se déplaçaient à pied, de céder le passage aux musulmans. La couleur de leurs vêtements et de leurs chaussures, ainsi que la qualité de leurs étoffes, devaient être distinctes de celles des musulmans... Signe de leur infériorité, les dhimmis n'avaient pas le droit de construire des maisons plus hautes que celles des musulmans et leurs fenêtres ne devaient pas donner sur le quartier musulman ; l'on dissuadait juif et chrétien de vivre à l'intérieur du quartier musulman d'une ville ou d'un bourg. »<sup>ii</sup>

Cet état de dhimitude fut un terrain favorable aux événements qui allaient suivre. En effet un prémice du génocide de 1915 fut le massacre, ordonné par le sultan Abdul Hamid, dit le Sultan rouge, de 200 à 300000 Arméniens, de 1894 à 1896 sans que les grandes puissances européennes n'interviennent. La Révolution des Jeunes Turcs, destituant le sultan, fut tout d'abord favorable aux Arméniens, mais mue par un nationalisme exacerbé et décrétant « la Turquie aux Turcs » (théorie raciale qui persiste dans la constitution turque), elle massacra systématiquement ses minorités, notamment arménienne. Elle désarma les soldats arméniens de l'Armée turque, pour les exécuter ; le 24 avril 1915, cette révolution décida l'arrestation et la déportation de 650 intellectuels et notables arméniens de Constantinople. A compter de cette date, les adultes de sexe masculin furent assassinés; vieillards, enfants, adultes, sont déportés massacrés à la hachette, noyés, les femmes violées. Des médecins turcs se sont essayés à des expériences (résistance aux bains de vapeur, injection du choléra..). Plus de 1,5 million d'Arméniens vont mourir durant cette période.

Dans ce contexte nombre d'Arméniens de Turquie se sont retrouvés en France. Cette migration n'est pas née d'une volonté délibérée, mais due à une obligation de survie. Martine Hovanesian montre que l'histoire des Arméniens « est une histoire de déplacement, marquée par des dissociations, des survivances, des conditions d'orphelin, des fragmentations et des violences »<sup>iii</sup>. Jeanine Altounian

dans son analyse dira ; « nous portons en nous non pas des souffrances de parents , mais des souffrances d'enfants pour qui le temps s'est arrêté ».

### L' intégration du peuple arménien en France

La fuite vers la France s'est faite soit par voie terrestre via les Balkans, la Grèce, la Bulgarie, soit par bateau à partir de Constantinople. Arrivés à Marseille les Arméniens ont été regroupés dans des camps de réfugiés ( le camp Odo). Rapidement ils se sont organisés et quittèrent ces camps pour se restructurer autour de foyers religieux politique ou associatif.

Il est vrai que la foi fut un facteur de résilience important pour le peuple arménien, ce qui fera dire à Boris Cyrulnik « que la spiritualité sacrée ou laïque offre un précieux tuteur de résilience en donnant des occasions de partager sa peine et de donner sens au fracas ». La question du « pourquoi » n'eut pas de réponse. Pourquoi nous, pourquoi tant de morts, pourquoi tant de souffrances, mais la croyance ne fut pas ébranlée. Les familles se retrouvèrent entre elles, se réunirent régulièrement, tout d'abord dans leur foyer, et, progressivement, achetèrent des bâtiments pour en faire des églises. L'Arménien avait pour but de s'intégrer dans le paysage français, les parents poussant leurs enfants à poursuivre des études car la connaissance, le savoir, la culture ont pour nous une prévalence indiscutable. L'intégration fut d'abord un apprentissage de la langue française. Ne pratiquant que le Turc et l'Arménien, la survie s'est réalisée par l'oubli de la culture d'origine pour épouser celle du pays hôte.

Je me souviens de ces personnes d'un certain âge qui bredouillaient le français mais étaient fières de le parler, subissant parfois la moquerie de certains Français . Cette intégration s'est faite en plusieurs étapes, les grands parents ne sachant, pour la plupart, pas un seul mot de la langue française, durent se plier aux dures lois du travail et acceptèrent n'importe quel métier :manœuvre, ouvrier dans les mines (mines de bauxite de Gardanne), travailleurs de force... (Renault, Gevelot, blanchisserie de Grenelle) et autres... Puis petit à petit les parents se tournèrent vers des professions indépendantes ils furent tailleurs, cordonniers, chausseurs, artisans, luttant pour que leurs enfants fassent des études supérieures et deviennent entre autres médecins, architectes, avocats... La structure familiale était toujours solide malgré les images du traumatisme (père absent tué pendant le génocide, orphelin avec le sentiment d'abandon par la mère, mère hyper-protectrice devenant le pilier de la famille...) Ces souffrances, parfois non dites, se transmettent consciemment ou inconsciemment aux enfants, le temps s'est arrêté (transmission intergénérationnelle, voire trans-générationnelle du trauma). Dans une recherche de bien être matériel, nos parents nous ont transmis un sentiment de sécurité pour que les enfants que

nous étions puissent s'épanouir en toute tranquillité. Malgré cela, l'enfant se sent estropié, handicapé. Il ressent un manque, un vide qui le plonge dans une angoisse infinie, blessure qui ne demande qu'à cicatriser. Le traumatisme est toujours présent et le moindre souvenir, stimulus (entendre parler turc par exemple) réveillent des images enfouies.

### Notre situation actuelle en France

Au XXI<sup>ème</sup> siècle, on peut compter environ 300 à 400.000 Français d'origine arménienne, la plupart sont issus de rescapés du génocide. Les associations arméniennes se sont structurées autour d'un organisme central le CCAF, Comité Consultatif des Arméniens de France, lieu d'échange et de concertation. Ce CCAF regroupe les 3 régions principales que sont les régions parisienne, lyonnaise et PACA.

Nous sommes aujourd'hui confrontés à la venue en masse de Turcs et le désir de la Turquie d'entrer dans l'Union européenne. L'entrée de la Turquie ne peut se faire sans une reconnaissance du génocide arménien, et sans une véritable repentance, comme celle qui s'est manifestée en Allemagne après la Choa. Il est demandé à la Turquie de relire son histoire, de faire acte de repentance pour sortir, comme le dit Hrant Dink, le journaliste turc d'origine arménienne de « sa paranoïa », paranoïa de voir les Arméniens derrière chaque acte de violence. Ce journaliste fut assassiné pour avoir voulu réconcilier Turcs et Arméniens. Par ailleurs la Turquie refuse aux Arméniens le droit à la restitution de leurs terres ancestrales. Pour un Arménien, lui refuser ce droit, « c'est lui retirer le repos de son âme ».

La Turquie vit de plus en plus dans le déni, rêve d'un nouvel Empire ottoman et semble s'enfoncer dans un islamisme radical enfermant par la même l'Arménie dans un blocus commercial pour l'affamer. La Turquie ne peut vivre continuellement dans ce déni, dans ce négationnisme d'Etat. Soit elle reconnaît ses erreurs et peut entrer dans une démocratie tolérante, soit elle se tourne vers un islamisme radical, faisant peser une menace sur les minorités établies sur son sol et sur ses voisins grec, russe, géorgien, iranien, azéri. Rappelons qu'en 1900, dans l'empire ottoman un habitant sur quatre était chrétien. Aujourd'hui, les Chrétiens sont environ 10 000 en Turquie. La société française est interpellée tant par l'afflux de Turcs en France que par la volonté de la Turquie d'adhérer, sans reconnaître le Génocide arménien, dans l'Union Européenne. Les Arméniens de France et d'Europe vont-ils de nouveau revivre le passé douloureux qui surgit à chaque rencontre avec un Turc, et continuera à surgir tant que le peuple turc refusera d'affronter le passé ?

En ce XXI<sup>e</sup> siècle, l'émigration turque est importante en Europe et la Com-

munauté européenne est accusée d'empêcher l'intégration des Turcs. Or, Ewald Stadler, député autrichien, rappelle les propos tenus par Erdogan, devant les communautés turques d'Europe : « l'intégration et l'assimilation sont des crimes contre la turcité ». Peut-on après de tels propos parler d'intégration ?

Le peuple arménien de France, dans une situation de réfugié de 1915, a trouvé un pays d'accueil pour se reconstruire. 90 ans plus tard, il est confronté à une communauté turque sans empathie, sans reconnaissance, niant toute responsabilité, mais au contraire souvent arrogante, imposant parfois ses us et coutumes au mépris de la loi de la République (menaces sur les « Apostats », meurtre de jeunes filles...) La Turquie ne fait qu'entretenir un régime de terreur en maintenant ce déni, falsificateur de l'Histoire, qui envenime les relations entre les communautés. Alors que seule, le retour à la conscience morale peut sauver le peuple et la communauté turcs. Les choses étant ce qu'elles sont, l'actuelle Turquie semble se placer dans la continuité de la purification ethnique de l'Empire ottoman en 1920.

La communauté arménienne en France a su s'intégrer rapidement et en silence. La coexistence sera-t-elle possible, ou fautive, pour les Turcs notamment, de considérer le point de vue des « autres » et d'une véritable volonté d'intégration aux valeurs de la société française, n'allons-nous pas vers le « choc des civilisations » prédit par Huntington ?

Plusieurs problèmes se posent. L'intégration du peuple arménien dans la société française républicaine n'a pas soulevé de problèmes majeurs, sachant que cette migration a été subie non pour des raisons économiques mais pour fuir une tuerie amenant avec elle son cortège de traumatisme et de souffrance.

La reconnaissance internationale du génocide, concept créé par Raphael Lemkin lorsqu'il porta son attention sur la situation des Arméniens en 1915 puis développé pour la Choa, ne fut pas immédiat ; les grandes puissances d'alors, trop occupées à se partager les restes de l'empire ottoman ne firent rien pour les Arméniens, notamment pour l'application du Traité de Sèvres (1920) qui fut simplement annulé et remplacé en 1923 par le Traité de Lausanne, ce qui fit dire à Winston Churchill « dans le Traité de Lausanne qui rétablit la paix entre la Turquie et les Alliés l'histoire cherchera en vain le mot d'Arménie ». Comment un peuple trois fois millénaire peut-il survivre à un tel oubli qui perdure jusqu'à nos jours ? Les gouvernements turcs successifs n'ont pas la volonté d'assumer leur passé, reconnaître la faute et la réparer. Ce négationnisme d'État envenime les relations entre nos deux peuples entretenant un climat de suspicion et de manipulation. D'autant plus que la Turquie actuelle mène une politique de blocus commercial et alimentaire vis à vis de l'Arménie.

Cette situation du début du XX<sup>e</sup> siècle se poursuit sur le sol français au XXI<sup>ème</sup>

siècle. L'immigration turque de plus en plus nombreuse est confrontée à la réalité française dont les Arméniens sont une composante de plein droit. Cette émigration transporte avec elle la problématique du passé turco-ottoman : dhimmitude, déni du génocide arménien bien que n'étant pas en terre d'islam. Au-delà des relations arméno-turques, le problème posé est l'intégration d'une population musulmane dans la société française, dans la société européenne judéo chrétienne. La communauté turque et peut être par extension les communautés d'origine musulmane sont confrontées à une hiérarchie des valeurs différentes de la leur : structure familiale, place de la femme dans la société, droit des minorités....

Lors de sa venue l'Arménien au début du XX<sup>e</sup> siècle n'a pas provoqué de transformation majeure dans la société française. En est-il de même de la communauté musulmane ? Les témoins ( l'Europe) peuvent ils se taire et faire table rase du passé ? On peut appliquer la phrase d'Elie Wiesel à propos de la Choa, événement unique dans l'histoire de l'Humanité : « la négation du génocide est la phase finale du génocide car elle s'attache à forger l'Histoire dans le but de diaboliser les victimes et de réhabiliter les criminels ». Quelque voix turques s'élèvent pourtant cette reconnaissance et réparation ; bien que minoritaires elles sont un espoir pour une paix durable mais pas pour des compromis fallacieux. Pouvoir se confronter à l'Histoire, à la Réalité est un signe de maturité et de démocratie. « Je serai par ta grâce dans l'allégresse et dans la joie, Car tu vois ma misère, tu sais les angoisses de mon âme » Ps 31, 8

## notes

---

1. Voir Bat Ye'Or (1991), *Les chrétientés d'Orient entre Jihad et dhimmitude*, Préface de Jacques Ellul, Paris : Jean-Cyrille Godefroy, Nelle éd. 2006.
2. Akçam T. ( 2006) *Un acte honteux : le génocide arménien et la question de la responsabilité turque*, Éd. franç : Paris, Denoël, 2008
3. Hovanessian M.